



Chers collègues,

Comme annoncé en fin de semaine dernière, il y a du nouveau concernant les **baux commerciaux**. Voici ci-après les démarches à effectuer pour ceux qui ne les auraient pas encore faites ou qui n'étaient auparavant pas concernés par les mesures :

BAUX COMMERCIAUX

NOUVELLES MESURES DU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE FRIBOURG

1. Le plafond de chiffre d'affaires de CHF 1'000'000 a été supprimé.
2. Les établissements publics avec patente H sont également éligibles.
3. Une société louant un local à un propriétaire représentant le même ayant droit économique est éligible.

POUR LES LOCATAIRES

- Le locataire qui estime être impacté par la crise **soumet une demande au propriétaire** qui reste libre d'y répondre ou non.
- La mesure est limitée à CHF 3'500 pour les établissements publics de type restaurants.
- Ce système 1/3-1/3-1/3 implique que le locataire paie le loyer de mai, le propriétaire l'exonère pour le loyer de juin (ou au minimum à hauteur de CHF 3'500) et l'Etat de Fribourg prend en charge le loyer de juillet 2020 à hauteur de CHF 3'500.

[FORMULAIRE LOCATAIRE – BAILLEUR](#)

La régie ou le propriétaire utilisent [ce fichier de base](#) et l'enregistrent comme suit :
MesureEconomique_BauxCommerciaux_RegieBidonSA_20200427.xlsx

Ces 2 documents sont ensuite envoyés :

Par e-mail : promfr@fr.ch

En parallèle, la régie ou le propriétaire transmettent les demandes et factures **en format papier** à :

PromFR
Bd de Pérolles 25
CP 1350
1701 Fribourg.

POUR LES PROPRIÉTAIRES

1. Le système devient un mécanisme 1/3-2/3, à savoir que sur la période mai-juin-juillet, l'Etat de Fribourg assume les intérêts hypothécaires des mois de juin et juillet pour un propriétaire attestant avoir été également impacté par la crise du COVID19.

2. La limite de CHF 3'500 s'applique également.

[FORMULAIRE PROPRIETAIRE](#)

La régie ou le propriétaire utilisent [ce fichier de base](#) et l'enregistrent comme suit :
MesureEconomique_BauxCommerciaux_RegieBidonSA_20200427.xlsx

Ces 2 documents sont ensuite envoyés :

Par e-mail : promfr@fr.ch

En parallèle, la régie ou le propriétaire transmettent les demandes et factures **en format papier** à :

PromFR
Bd de Pérolles 25
CP 1350
1701 Fribourg.

Vous trouverez de nombreuses réponses à toutes vos questions concernant les baux commerciaux sur [la page de la Promotion économique du canton de Fribourg](#).

RHT

Nous vous informons que GastroSuisse a édité une [notice concernant la réduction de l'horaire de travail](#) à partir du 11 mai 2020.

Nous vous rendons attentifs au fait que **si vous ne pouvez pas ouvrir votre établissement car son exploitation se ferait à perte**, vous devez prendre contact avec la caisse de chômage au plus vite. Il faut démontrer (c'est-à-dire rendre plausible) que la réouverture aurait pour conséquence un accroissement du risque de licenciements ou une fermeture définitive.

Nous sommes dans l'attente d'une ordonnance à ce sujet et nous vous transmettons les informations que nous avons à ce jour. Cela reste donc sous réserve de ce qui pourrait paraître de la part des instances cantonales et fédérales.

ASSURANCE ÉPIDÉMIE

GastroSuisse continue son bras de fer avec les assurances qui voudraient se soustraire à leur obligation de prise en charge des dommages provoqués par le coronavirus.

« Les assurances épidémie doivent prendre en charge les dommages imputables au coronavirus. »

C'est la conclusion à laquelle aboutit un [avis de droit](#) (en allemand uniquement) demandé par GastroSuisse et par l'association cantonale de Bâle-Ville à une étude d'avocats renommée, spécialisée en droit des assurances. **Les experts sont parvenus à une conclusion claire, à savoir que les assurances doivent effectivement prendre à leur charge les dommages survenus.** Entretemps, des négociations intenses ont été entamées avec plusieurs assurances. Si ces négociations n'aboutissent pas à des solutions raisonnables, les actions en justice seront inévitables. Il s'agirait alors d'évaluer quelles assurances favorables à la branche pourront, à l'avenir, être recommandées aux membres. Veuillez trouver le [communiqué de presse](#) paru à ce sujet.

Par contre, pas de nouvelles à ce jour en ce qui concerne les offres à bien plaisir proposées en parallèle par certaines assurances. Nous ne manquerons pas de vous informer s'il est judicieux d'accepter ces offres ou non dès que nous aurons plus d'informations.

Malgré la réouverture des établissements publics ce jour, nous continuons à nous battre pour vous permettre d'obtenir les meilleures conditions de reprise possibles et de pouvoir survivre à cette crise sans précédent.

En vous souhaitant plein succès malgré les contraintes qui vous sont imposées, nous vous adressons, chers collègues, nos cordiales salutations.



Muriel Hauser
Présidente | Präsidentin

Ch. des Primevères 15
CP/PF 710
1701 Fribourg
Tél. 026 424 65 29
www.gastrofribourg.ch